

### QUESTIONS / RÉPONSES

**Q :** Où jeter mes mouchoirs, masques, gants et lingettes de nettoyage que j'utilise chez moi ?

**R :** Il est recommandé de jeter vos mouchoirs, masques et gants et lingettes de nettoyage dans un sac résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le bac plastique pour ordures ménagères. Attention, aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune.

**Q :** Pour faciliter le travail des agents puis-je déposer mon sac d'ordures ménagères en dehors de mon bac dédié aux ordures ménagères ?

**R :** Lorsque vous avez un bac, il est préférable de l'utiliser même s'il ne contient qu'un seul sac dedans. Pour tous ceux qui n'ont pas de bacs\*, faites comme d'habitude, sortez votre sac que vous pouvez doubler par un autre sac.

*\*mesure concernant notamment le cœur de ville de Meaux.*

**Q :** Je profite du confinement pour réaliser du jardinage, que faire de mes déchets verts ?

**R :** Étant donné que la collecte est suspendue et que les déchetteries sont fermées, vous pouvez stocker vos déchets verts en attendant que les activités reprennent. Afin de faciliter leur gestion, des astuces existent pour limiter leur stockage, par exemple, faire du compost, laisser l'herbe au sol après la tonte, protéger leurs plantes en fabricant leur propre paillage, etc.. Plusieurs sites internet regorgent d'idées sur le sujet.

**Q :** Je profite de cette période pour faire le tri dans mon garage, que faire avec mes encombrants ?

**R :** Étant donné que la collecte est suspendue et que les déchetteries sont fermées, vous devez stocker vos encombrants.

**Q :** Depuis le début du confinement, je produis beaucoup de bouteille et de pots en verre. Puis-je les déposer dans la borne à verre ?

**R :** Oui en vous munissant de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "déplacement pour effectuer des achats de premières nécessité".

**Q :** Je fais le tri dans mes placards, puis-je déposer mes vêtements, draps, etc. Dans les bornes à vêtement ?

**R :** Il est préférable de les mettre de côté et d'attendre la fin du confinement pour les déposer dans les bornes.

**Q :** Les collectes des ordures ménagères et des emballages sont-elles maintenues ?

**R :** Oui tant que les exutoires sont ouverts.

**Q :** Pourquoi l'arrêt des collectes des déchets verts et des encombrants ?

**RÉPONSE :** Ces collectes ne sont pas obligatoires dans le cadre d'une crise sanitaire. L'objectif est de préserver les équipes de la CAPM qui continuent d'assurer préférentiellement la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

